

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 14

Objet : Création emplois
contractuels

Date de convocation

12 mars 2024

Date d'affichage

12 mars 2024

Nombre de membres en
exercice :

17

Nombre de présents :

9

Nombre de votants :

11

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre
Le 26 mars à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Thierry DELBREIL.

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI,
Mme Véronique PATERNE, Jean-Pierre ANGLAS, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL,
Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, membres en exercice.

Procurations :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL.

Absents Excusés : Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, Mme Pauline SEILHAN, M.
Pierrick THOMAS, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme ANNE BENAICHE.

M. Jean Pierre ANGLAS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'afin de répondre à
un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services soins et hôtellerie de l'Ehpad
« Résidence du Lac », lié à l'extension de capacité de l'établissement, il conviendrait de créer les
emplois suivants :

Période	Nbre emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1 ^{er} avril 2024 Au 31 mars 2025	1	Agent social territorial	Agent de services	35 heures
Du 1 ^{er} mai 2024 Au 30 avril 2025	2	Agent social territorial	Agent de services	20 heures
Du 1 ^{er} mai 2024 Au 30 avril 2025	2	Agent social territorial	Agent de services	30 heures
Du 15 avril 2024 Au 14 avril 2025	2	Agent social territorial	Agent de services	35 heures
Du 1 ^{er} juillet 2024 Au 30 juin 2025	2	Agent social territorial	Agent de services	35 heures

La rémunération de ces emplois sera calculée sur la grille du grade correspondant et pourra être
complétée par le régime indemnitaire en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;
CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des
agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents
nommés dans les emplois sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité (Résidence
du Lac) aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

Le Secrétaire

J-P ANGLAS